



## SOUTENEZ LES EMBUSCADES !

### LE FESTIVAL DE L'HUMOUR A TROUVÉ LA SOLUTION À VOTRE PROBLÈME DE RÉDUCTION D'IMPÔTS

En versant un don à l'association Festival de l'humour, vous aurez plusieurs avantages:

- Vous serez défiscalisé jusqu'à 66% (Particulier),
- Vous bénéficierez d'une contrepartie offerte par le Festival (renseignez-vous auprès de l'équipe du Festival)

#### Exemple pour le versement d'un don d'un particulier :



120,00 €

240,00 €



- 79,20 €

40,80 €



- 30,00 €

- 158,40 €

81,60 €



= 10,80 €

= 21,60 €

**D'autres montants sont envisageables, nous consulter.**

La loi du 1<sup>er</sup> Août 2003 relative au mécénat culturel vous permet d'être vous-même acteur du spectacle vivant. Pour tout don de soutien que vous ferez au festival de l'humour de Cossé-le-VIVIEN, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt égale du montant de votre engagement dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

*OUI, je soutiens le Festival de l'Humour*

Et fais un don de ..... € par chèque à l'ordre :  
Festival de l'humour de Cossé-le-Vivien

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal. : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

**COUPON RÉPONSE À RENVOYER À :**

Festival de l'humour BP 52 53230 Cossé-le-Vivien